

CLASSES A HORAIRES AMENAGES

DANSE

CHAD primaires

CHAD collège

Filière S2TMD lycée

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

LIVRET D'INFORMATION

PROCEDURES INSCRIPTION 2025

SOMMAIRE

Présentation	p. 3
Etablissements partenaires	p. 4
Cursus et planning	p. 5
CHAD Primaires	p. 5
CHAD Collège	p. 5
Filière S2TMD Lycée	p. 6
Modalités d'inscription	p. 7
Calendrier	p. 8 - 9

PRESENTATION

Emanant d'un partenariat fort entre la Direction Académique de l'Éducation Nationale et la Cité des Arts, Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, les classes à horaires aménagés offre un parcours d'études idéal aux enfants souhaitant consacrer plus de temps à leur pratique artistique. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves domiciliés dans la Métropole (pour les classes primaires et collège).

L'aménagement horaire en Danse est possible, en CE2 et de la 6^{ème} à la Terminale.

Le principe des aménagements d'horaires permet de disposer d'un grand volume horaire en journée, favorisant la pratique journalière et collective de cette spécialité artistique. Les équipes pédagogiques partenaires de la Cité des Arts et de l'Éducation Nationale travaillent en concertation pour veiller à la cohérence du projet, tant sur le plan des complémentarités pédagogiques que sur celles des projets de diffusion.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'engagement, la rigueur, l'exigence et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute, de créativité et d'autonomie.

Ces classes ont également pour objectifs de permettre l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la poursuite ultérieure d'études artistiques chorégraphiques dans l'enseignement supérieur ou dans le milieu préprofessionnel.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux enfants admis en classe à horaires aménagés et la Cité des Arts applique la gratuité du parcours pour ces élèves.

« Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés par cette activité la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (...) La danse, comme les autres arts, participe à la construction de la personnalité, développe la culture personnelle, la capacité de concentration et de mémoire. Les prolongements attendus de cette formation sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, publiée par le ministère de la culture »

Circulaire N° 2007-020, du 18 janvier 2007

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES (PARCOURS DANSE)

CITE DES ARTS Danse, Musique, Théâtre

Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier3M

13 avenue du Professeur Grasset – 34 000 MONTPELLIER

Contact 04 99 54 77 77 / scolarite.crr@montpellier3m.fr

www.conservatoire.montpellier3m.fr

Pour l'année scolaire 2025/26 :

Enseignement général	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Collège	<p>Collège JEU DE MAIL 3-5 avenue Emile Bertin Sans 34090 Montpellier Tel : 04.67.52.11.50 Fax : 04.67.52.30.82</p> <p>ce.0340998@ac-montpellier.fr</p>
Lycée	<p>Cité Scolaire Georges CLEMENCEAU 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19</p> <p>ce.0340039h@ac-montpellier.fr</p>

CURSUS ET PLANNING

CHAD Primaires : En CE2,

L'Education Nationale, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole proposent l'ouverture d'une classe à horaires aménagés danse en septembre 2025 pour des élèves de CE2 (actuellement en CE1) dans le quartier de la MOSSON (choix de l'école en cours – Ville / Education Nationale).

Tout en suivant une scolarité identique à celle des autres enfants, les élèves admis dans ce dispositif recevront, sur le temps scolaire, une formation artistique complète combinant les études générales et le cursus danse (pris en charge pédagogiquement par la Cité des Arts et le Centre de Développement Chorégraphique Bernard Glandier – Didier Théron).

CHAD Collège

A partir de la 6^e, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire réparti sur plusieurs demi-journées.

Le professeur d'éducation musicale (collège) assure une heure d'enseignement dédié sur le volume global prévu dans le cadre du dispositif.

L'enseignement au conservatoire comprend la pratique chorégraphique (une discipline dominante : classique ou contemporain, des disciplines complémentaires : chorégraphique complémentaire (classique, contemporain), formation musicale danseur, la culture chorégraphique, l'histoire de la danse, techniques somatiques)

Les élèves danseur(euse)s déjà inscrit(e)s en cursus traditionnel en conservatoire (hors CHAD) ou école de danse peuvent se présenter en horaires aménagés à tout moment de leur scolarité, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'engagement, la rigueur, l'exigence et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute, de créativité et d'autonomie.

Filière S2TMD Lycée

De la 2^{nde} à la Terminale, la filière lycée s'adressent à des élèves motivés, ayant une pratique significative de la danse classique ou de la danse contemporaine avec un potentiel et des acquis nécessaires.

Ce cursus leur permet de recevoir une double formation artistique et générale de haut niveau, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite et d'épanouissement grâce à un emploi du temps adapté au Lycée Clémenceau et à la Cité des Arts.

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) permet la valorisation d'un parcours artistique dans le cadre des études générales et du baccalauréat.

Le bac S2TMD vise une poursuite d'étude en Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur et/ou en écoles supérieures (Conservatoires supérieurs, CNDC d'Angers, Pôle supérieur, Centres de formation chorégraphiques, Universités) en France ou à l'étranger.

La 2^{nde} de cette filière S2TMD est une 2^{nde} Générale avec une option « culture et pratique de la danse » renforcée au Conservatoire et débouche sur une 1^{ère} S2TMD ou une 1^{ère} générale.

Le bac S2TMD se prépare en 2 ans, après une 2^{nde} générale et technologique ; Ce bac comprend deux types d'enseignements : des enseignements généraux (commun à toutes les séries) et des enseignements de spécialités, spécifiques à la série S2TMD.

En 1^{ère} S2TMD, les élèves suivent un cours d'Economie et Droit du Spectacle Vivant (EDES) dans lequel ils étudient les pratiques et politiques culturelles, l'économie et les métiers du spectacle vivant.

Les élèves danseurs intégrant le conservatoire, en fonction de leur parcours antérieur, sont susceptibles de suivre les cours de Formation Musicale Danse et d'Histoire de la danse.

	6e	5e	4e	3e	Lycée
Discipline chorégraphique dominante : danse classique / danse contemporaine	4h45 / 5h30	4h45 / 5h30	5h45 / 6h15	6h / 6h15	7h30 / 9h
Discipline chorégraphique complémentaire	1h	1h	1h	1h	1h
Formation musicale Danse	1h	1h30			
Culture chorégraphique Histoire de la danse 1 et 2	1h	1h	1h30		En 1 ^{ère} et Terminale : sessions (10h/an)
AAFCMD					En 1 ^{ère} et Terminale : 2h
Pratique complémentaire/ techniques somatiques (Pilates, Munzfloor,...)				45' / 1h15	45' / 1h15
Parcours jazz (facultatif)					2h30
Education musicale (collège)	1h	1h	1h	1h	
Total	8h45 / 10h				10h / 14h15

Horaires donnés à titre indicatif et sujet à modification

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Dépôt du dossier de candidature

Période de retrait de dossier et d'inscription :

- Ecole élémentaire, Collège et Lycée : **du 31 janvier au 8 mars 2025**

Le dossier d'inscription au test d'entrée est accessible sur le site internet de l'Académie (DSDEN34)

2. Procédures de recrutement

Après dépôt du dossier de candidature, voici la procédure de recrutement :

CHAD Collège :

- Mise en situation : cours/atelier collectif pour les candidats externes
- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne

Filière S2TMD – classes chorégraphiques :

- Mise en situation pour les candidats externes :
 - ✓ cours/atelier collectif
 - ✓ suivi d'un entretien
- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne

3. Commission d'admission en mai

Une commission mixte réunissant les établissements partenaires, sous la présidence du Directeur Académique ou de son représentant, établie la liste des candidats retenus en filières CHAD et S2TMD.

L'Académie diffuse les résultats.

CALENDRIER DES PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSES HA
RENTREE SCOLAIRE 2025
CLASSES A HORAIRES AMENAGES – MONTPELLIER

POUR TOUTES LES CANDIDATURES
Inscription sur la plateforme DSDEN34
entre le 31 janvier et le 8 mars 2025
(aucune possibilité de prolongement)

ECOLE ELEMENTAIRE
COLLEGE

Réunion d'information (Musique et Danse) : en visio, vendredi 24 janvier 2025 à 18h

Lien de connexion à la réunion : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/394991/creator/94005/hash/692213ac44a0d05ba85d4914f030fddac5d4005d>

DANSE

Pré-inscription en ligne : du 31 janvier au 08 mars 2025 :

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/hrWwGrS>

Tests Danse (cours/ateliers collectifs) :

- Danse contemporaine :
samedi 5 avril 2025 (matin à partir de 9h) – Studio danse - Cité des Arts
- Danse classique :
samedi 12 avril 2025 (matin à partir de 9h) – Studio danse - Cité des Arts

Commission : lundi 5 mai à 10h

Résultats : les retours se font par affelnet

Réunion d'information : Vendredi 17 janvier 2025 à 18h – salle A. De Mareuil – Cité des Arts

Réunion accessible en Live Facebook (page Facebook de la Cité des Arts)

DANSE

Dépôt de candidature en ligne : du 31 janvier au 08 mars 2025 :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-pre-inscription-dans-le-cursus-s2tmd-2025>

Tests Danse (cours/ateliers collectifs pour les candidats externes au CRR) :

- Danse contemporaine :
Samedi 5 avril 2025 (après-midi à partir de 13h/13h30) - Cité des Arts
- Danse classique :
Samedi 12 avril 2025 (après-midi à partir de 13h/13h30) - Cité des Arts

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)